

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 21 MARS 2019

Etaient présents : Dominique VÉRET Maire,

Léonard Dillenschneider, Stéphanie Da Costa, Françoise Bosch, Raymonde Joigneault, Laurence Patru, Yves Chaudat, Philippe Héritier, Louis-Philippe Forey, Daniel Bersot, Martine Bugnot, Annick Sauvain

Excusée : Pascale Gatti-Chevillon

DELIBERATION PRENANT ACTE DU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été mise en œuvre et à quelle étape de la procédure elle se situe.

Il rappelle les motifs de cette élaboration et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, présente au Conseil Municipal les éléments propres à ouvrir le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné aux articles L.151-2 et L.151-5 du Code de l'Urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du 12 avril 2011 et la délibération complémentaire du 16 novembre 2016 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- **9 voix pour**
- **3 voix contre**
- **1 abstention**

Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et sera transmise à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

La prochaine réunion PLU de la Commission Communale aura lieu Jeudi 4 Avril 2019 à 18H.

ACQUISITION TERRAIN SIRANDRE NICOLAS – DOCUMENT MODIFICATIF DU PARCELLAIRE CADASTRAL

Dans le cadre de la transaction de terrain entre la Commune de Corgoloin et Monsieur Sirandre Nicolas, le Maire a reçu le document modificatif du parcellaire cadastral.

Aussi, compte-tenu de ce modificatif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AD n° 491 d'une contenance de 4a 62ca au prix de 16.60€ le m² et autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette transaction.

Maître Denys Chevillon étant désigné en tant que Notaire chargé de cette affaire.

BUDGET PRIMITIF 2019

Le Maire fait le point sur de nouveaux devis reçus concernant des travaux (réfection des peintures de la salle des fêtes, changement porte et volets Mairie, intervention sur la toiture de l'église, toit garage Rue du Petit Paris,..). Des accords sont donnés sur des propositions (devis tinte cloche, réfection mur mitoyen cour école primaire, fourniture et pose d'une porte entrée couloir à côté de la salle des fêtes,..).

Des travaux seront à prévoir pour et suite à l'effondrement de la route vers Pisciculture de la Chaume, pour la fontaine et les grilles de l'ancienne école Place de la Mairie.

FESTIVITES DU 13 JUILLET 2019

Madame Annick Sauvain fait part au Conseil Municipal de sa rencontre avec un traiteur pour le repas du 13 juillet. L'idée du moule frites est retenue. Le détail de ces festivités sera inséré dans le prochain bulletin municipal.

RENCONTRE « SOURIANTS AU PASSE » et « CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES »

Madame Laurence Patru rappelle la rencontre de ces deux associations pour une après-midi « jeux de société » qui aura lieu salle polyvalente le samedi 6 avril 2019 à partir de 14h 30.

SICECO

Mr Philippe Héritier donne des informations sur le report de la prochaine réunion de Clé ; le nouveau correspondant d'ENEDIS et le changement de balises par l'Agence du Beauvais sur la RD974.

DIVERS

Des informations ont été prises sur le fonctionnement de l'Association du Tennis.

Les bennes à végétaux seront remises en place dès lundi 25 mars

Tours des Grands Ducs les 3,4 et 5 Mai 2019

Prochain Conseil Municipal : jeudi 28 mars 2019

Fin de la séance : 21H45

